Règlement du jeu « Journée internationale des chats »

Article 1 : Organisateur et durée de jeu

Le site internet Dress My Cat (<u>dressmycat.fr</u>) gérée par l'entreprise VINI DELABARRE (SIRET 83970289100012) organise un jeu-concours à l'occasion de la journée internationale du chat. Le jeu se déroulera du 15 décembre à 16H00, au 03 janvier 2023 à 20H00.

Le tirage au sort aura au plus tard le 8 janvier 2022. Les conditions de participation devant être toujours valides à cette date. (Abonnement à instagram encore actif).

Article 2 – Conditions de participations

- 2.1. Le jeu-concours est gratuit et ouvert à toute personne physique âgée de plus de 13 ans, résident en France, quelle que soit sa nationalité, à l'exclusion de toutes les personnes ayant directement ou indirectement participé à l'élaboration du jeu-concours. Tout participant mineur doit néanmoins obtenir l'autorisation préalable de l'un de ses deux parents ou de son tuteur légal pour participer au jeu.
- 2.2. La participation au jeu-concours implique l'acceptation irrévocable et sans réserve, des termes et conditions du présent règlement (le « Règlement »).
- 2.3. Le jeu-concours est limité à une seule participation par personne (par exemple même nom, même prénom et même adresse email). La participation au jeu-concours est strictement personnelle et nominative. Il ne sera attribué qu'un seul lot par personne désignée gagnante.
- 2.4. Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le présent Règlement entraînera la nullité de la participation du Participant.
- 2.5 Le jeu est soumis à la réglementation de la loi française applicable aux jeux et concours.

Article 3 — Modalité de participation

- 3.1 Ce jeu se déroule en deux sessions. La session première se déroule directement sur le site de DressMyCat et la seconde session se déroule sur Instagram.
- 3.2 Afin de valider sa participation, le joueur doit dans le cadre du site web, remplir le formulaire et valider. Dans le cadre d'instagram, il doit :
- (1) poster un commentaire sur le dernier post du compte @DressMyCat en mentionnant deux de ses amis sur Instagram (à l'aide d'un arobase). Par exemple : @MaximeDupand
- (2) Être abonné à la page @DressMyCat sur Instagram

Article 4 — Désignation des gagnants

- 4.1 DressMyCat désignera les gagnants par tirage au sort parmi l'ensemble des commentaires conformes aux modalités de participation exposées à l'article 3.
- 4.2 Un seul lot par gagnant.
- 4.3 Le tirage au sort sera effectué le 08/08/2021 à 23H.

Article 5 — Dotations

Dotations par session de jeu

Lots	Nombre mis en jeu	Valeur unitaire TTC Moyenne	Valeur totale des lots
1 Col pour chats DressMyCat	1	12,99 €	12,99 €
1 Collier pour chats DressMyCat	2	9,99 €	19,98 €
1 Coussin Calinchats	2	6,99 €	13,98 €
1 bons de réduction 20%	10	2,59 €	25,90 €
TOTAL	15		72,85 €

Article 6 - Remise des gains

- 6.1 Les gagnants seront contactés à la suite du tirage au sort directement via la messagerie d'Instagram.
- 6.2 Ils disposent alors d'un délais de deux jours (2) pour répondre et confirmer leur gains. Ce délais passé, les lots seront soit considérés comme refusés soit attribués à des suppléants tirés au sort lors du même tirage.
- 6.3 Si le gagnant réside à l'étranger, il devra s'acquitter d'un montant de 5€ pour assurer la livraison de son gain.
- 6.3 Si les gagnants refuse leur lots, les lots sont alors simplement perdus.

Article 7 — Données personnelles

7.1 Aucunes données personnelles n'est enregistré à d'autres fins que la stricte application du présent règlement.

Article 8 — Responsabilité

DressMyCat ne saurait voir sa responsabilité engagée du fait de l'impossibilité de contacter chaque gagnant, de même qu'en cas de perte, de vol ou de dégradation du lot lors de son acheminement. L'Organisateur ne pourra non plus être responsable des erreurs éventuelles portant sur le nom, l'adresse et/ou les coordonnées communiquées par les personnes ayant participé au jeu-concours. Par ailleurs, l'Organisateur du jeu-concours décline toute responsabilité pour tous les incidents qui pourraient survenir lors de la jouissance du prix attribué et/ou fait de son utilisation et/ou de ses conséquences, notamment de la jouissance d'un lot par un mineur, qui reste sous l'entière et totale responsabilité d'une personne ayant l'autorité parentale. L'Organisateur se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, d'écourter, de prolonger, de modifier, d'interrompre, de différer ou d'annuler le jeu-concours, sans que sa responsabilité ne soit engagée. Toutefois, toute modification fera l'objet d'un avenant qui sera mis

en ligne sur le Site et adressé gratuitement à toute personne ayant fait une demande de règlement par écrit conformément aux dispositions de l'article 10 ci-dessous. L'Organisateur se dégage de toute responsabilité en cas de dysfonctionnement empêchant l'accès et/ ou le bon déroulement du jeu-concours notamment dû à des actes de malveillances externes. L'utilisation de robots ou de tous autres procédés similaires permettant de participer au jeu-concours de façon mécanique ou autre est proscrite, la violation de cette règle entraînant l'élimination définitive de son réalisateur et/ ou utilisateur. L'Organisateur pourra annuler tout ou partie du jeu-concours s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au jeu-concours ou de la détermination des gagnants. Il se

réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

Article 9 — Gratuité de la participation

L'envoi de l'email de réponse s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourront donner lieu à

aucun remboursement dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est contracté pour le compte de l'internaute et pour son usage de l'Internet en général. Les autres connexions Internet ou de communication locale en vue de la participation au jeu-concours ou à la consultation en ligne du règlement, seront remboursées sur la base d'un forfait de 0,20 euros, sur présentation des justificatifs correspondants sur simple demande écrite par tout participant à l'adresse postale du jeu-concours figurant à l'article 11 du présent règlement. La demande de remboursement devra être faite sur papier libre à l'adresse postale du jeu-concours et indiquer le nom, prénom, et adresse postale personnelle du participant accompagnée de la facture Internet détaillée correspondant à la date et heure de participation pour permettre toute vérification, en y joignant un RIB ou RIP. Sur simple demande écrite jointe, le participant pourra prétendre au remboursement du timbre nécessaire à l'envoi de sa demande de remboursement par un timbre tarif économique en vigueur (> 20 g). Il ne sera effectué qu'un seul remboursement par participant (même nom, même adresse électronique et/ou même adresse postale).

Article 10 — Adresse du jeu concours

Pour toute demande, il est possible de nous contacter à l'adresse contact@dressmycat.fr

En ce qui concerne l'application de l'article 9, il est possible de nous envoyer un courrier postal à l'adresse suivante :

DRESSMYCAT 29 Rue Norbert Casteret 49100 ANGERS